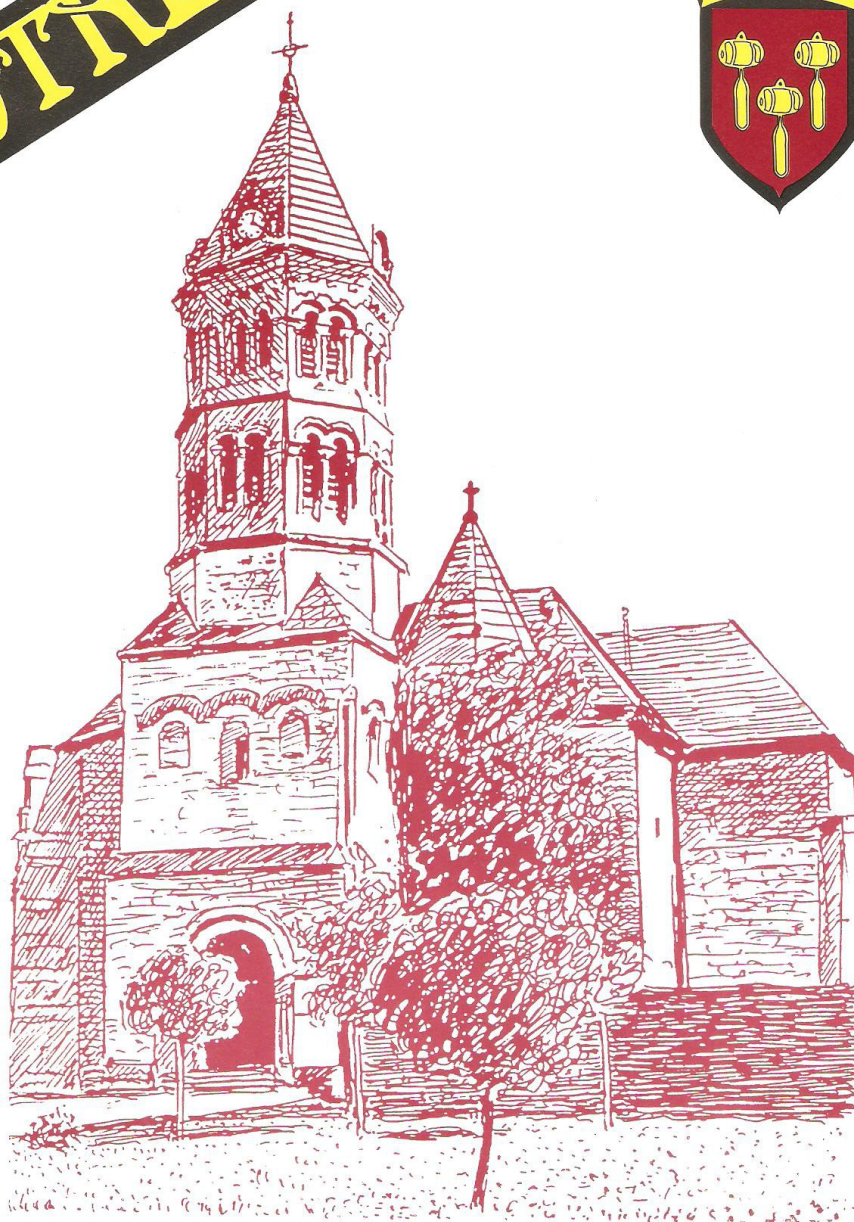
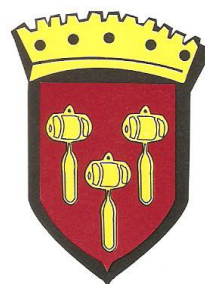


N° 58
Juillet 1995

NOTRE VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

AVANT - PROPOS

Le 11 Juin 1995 les Electrices et Electeurs de MONCHY - LAGACHE ont choisi un Conseil Municipal. L'ensemble des Elus remercie toutes celles et ceux qui lui ont ainsi manifesté leur confiance.

Après l'Election du Maire et des Adjoints, le Conseil a tenu à remercier Madame BONDUELLE pour la qualité du travail qu'Elle a effectué avec l'équipe précédente.

Avant de poursuivre, je tiens à proclamer ma profonde indignation au sujet de l'agression dont a été victime notre collègue et ami Marcel CHASSAGNOUX, dans la nuit du 13 au 14 Juillet durant l'exercice de ses fonctions.

Que chacun sache que ma fermeté sera très grande pour:

- d'une part veiller à ce que justice soit faite.
- d'autre part agir en permanence pour que tout ce qui peut mener à la violence dans le Village soit supprimé.

Tout le Conseil Municipal souhaite que Marcel CHASSAGNOUX soit le plus vite possible de retour parmi nous et exprime toute sa sympathie à la Famille.

Durant les six années qui viennent nous sommes chargés de conduire MONCHY au XXIème siècle.

LE PROGRAMME DE NOTRE EQUIPE SE RESUME DANS

LES QUELQUES POINTS SUIVANTS:

*Faire en sorte que notre Village ne voit pas son nombre d'habitants diminuer(logements).

* Faire vivre l'Ecole avec son Equipe Educatrice performante et suffisamment d'élèves.

* Se mobiliser pour que les Artisans et Commerçants puissent rester à MONCHY.

* Soutenir chaque fois que cela est possible le développement agricole.

.../...

.../...
* Poursuivre l'action des Conseils Municipaux précédents concernant le cadre de vie, l'éclairage, le fleurissement... L'entretien de nos bâtiments communaux(Eglise, Foyer Rural...)

* Soutenir et développer les Associations sans lesquelles un Village n'a plus de vie.

Le programme est vaste et nous aurons besoin du soutien de tous pour le réaliser.

André VALLETTE.

HORAIRES DES PERMANENCES DU MAIRE:

LUNDI SOIR de 18h00 à 19h00 .

SAMEDI MATIN de 10h30 à 12h 30.

PERMANENCES DES QUATRE ADJOINTS:

1er Adjoint(Mme M.GOURLIN): 1er Mercredi du mois -18h à 19h-

2è Adjoint (Mr J.PRESTEL) : 2è Mercredi du mois -18h à 19h-

3è Adjoint (Mr Ph. LEVERT): 3è Mercredi du mois-18h à 19h_

4è Adjoint (Mr G.FOURNIER): 4è Mercredi du mois-18h à 19h-

En cas de modification, toute information est précisée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

LE BIEN COMMUNAL

Il y a dans la Commune des Bâtiments, Monuments, Terrains, Massifs, Cabines Téléphoniques, Panneaux...qui appartiennent à la Communauté et sont entretenus par les soins de la Mairie.

Chaque fois qu'une dégradation est commise (casse, vol, détérioration...) la réparation est faite avec l'argent qui provient des impôts de chacun.

Chaque acte de vandalisme est payé par l'ensemble des habitants.

Si nous voulons un Village bien tenu, que chacun veille, respecte et protège les biens de la Commune.

CHACUN A UN VOISIN...

Nous vivons en communauté et l'ensemble des habitants de la Commune a élu un Conseil Municipal pour organiser, entre autre, la Vie quotidienne du Village.

Notre devoir d'Elu est de faire respecter par tous la liberté de chacun. Pour cela nous demandons que soient appliquées les quelques règles suivantes:

* Arrêter tous les bruits assourdissants après 22h00(moteurs, musique...)

* Laisser se reposer ceux qui dorment les Samedis et Dimanches (9h00) et arrêter les machines diverses pendant les heures de repas.

* Ne pas gêner les habitants en faisant stationner et démarrer de gros véhicules près des habitations.

* Rouler dans le Village à 50 Km/ h.

Merci à chacun de comprendre tout cela.
N'obligez pas le Conseil Municipal à prendre un Arrêté Communal parce que quelques uns n'ont pas le respect des autres.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTES - RENDUS REUNIONS CONSEIL MUNICIPAL

* REUNION DU 15 MARS 95:

SUBVENTIONS ANNEE 95: 45144Frs.

C.C.A.S : 10000Frs - Ruche Enfantine: 3800Frs- Comité de Jumelage: 1000Frs- Judo- Club: 2000Frs- Harmonie Ste Cécile: 2750Frs - Gymnastique Féminine: 1000Frs- Coopérative scolaire: 3000Frs- Aînés ruraux: 1500Frs- A.D.M.R: 1200Frs- Sonorisation Fêtes: 1200Frs- A.L.A.T: 2000Frs- O.T.S.I.de HAM: 4394Frs- P.A.I.O de HAM: 900Frs- U.S.E.P scolaire: 600Frs- Les Papillons Blancs: 700Frs- AS.Recherche/ Cancer: 500Frs- Mouvement VIE LIBRE: 400Frs- Le Souvenir Français: 200Frs- Olympique de MONCHY - Foot- : 4000Frs- Tennis- Club: 2000Frs- Médecins sans Frontières: 1000Frs- Amicale des Maires du Canton: 1000Frs.

BUDGET ANNEE 1995 - TAUX d'IMPOSITIONS:

légère hausse de 2% afin de pouvoir équilibrer ce Budget.

Taxe d'habitation: 8.94% au lieu de 8.76% en 1994-

Taxe sur le Foncier Bâti: 12.30% au lieu de 12.05 en 1994-

Taxe sur le Foncier non Bâti: 30.10% au lieu de 29.51% en 1994-

Taxe Professionnelle: 7.21% au lieu de 7.07% en 1994-

Produit fiscal 1995 de: 1484555Frs.

Total des bases d'impositions 1995: 16136290Frs.

Allocations compensatrices T.H. T.P. & F.B: 54614Frs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT: Total dépenses & recettes: 2247216Frs.

Dont 306024Frs pour équilibrer la section d'investissement.

Hausse de nombreuses participations.

SECTION D'INVESTISSEMENT: Total dépenses & recettes: 511700Frs.

Dont 173281Frs pour le remboursement du capital des emprunts.

41177Frs d'acquisition de matériel & mobilier.

297242Frs de travaux voirie & bâtiments.

Travaux neufs: Installation chauffage central logement 19 Grande rue.

Travaux à réaliser en Juillet par les Ets COPPE pour un coût de 50250.82Frs. Subvention du Conseil Général de 20% du H.T.

Traitement charpente Eglise: ETS B.M.T pour 38096.69Frs.

Voirie Communale: 110000Frs.
Remise en état Maternelle suite incendie avec achat de matériel (lave-linge, réfrigérateur, four, lits...)pour 115242Frs. Remboursement du sinistre par les A.M.P : 117650Frs-

Divers contingents 95: SIVOM PERONNE.....80646.01Frs
SIVOM DE HAM.....109890.90Frs.

COTISATION A.D.E.S.....2394Frs.
Accord su Conseil sur le Projet de territoire.

CONCERT DU 14 MAI 95 EGLISE: 2000Frs de subvention à verser à l'OTSI
+ réalisation de programmes et Vin d'Honneur.

ECLAIRAGE EGLISE: Pose des candélabres en cours .

CONTREFORTS EGLISE: Travaux supplémentaires à prévoir pour 96.

TRAVAUX DIVERS: Au Foyer Rural. au Presbytère.

STATIONNEMENT POIDS-LOURDS: Contact est pris avec la Sous-Préfecture pour étudier la possibilité de réglementer ce stationnement qui gêne plusieurs riverains.

*** REUNION DU 18 MAI 95:**

COMPTE ADMINISTRATIF 94:

Section de fonctionnement: Total des recettes.....2581710.69Frs
Total des dépenses.....2169618.01Frs

Excédent 94.....412092.68Frs.

Section d'investissement: Total des recettes.....1181328.80Frs
Total des dépenses.....1007651.08Frs

Excédent 94.....173677.72Frs

EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE: **585770.40Frs.**

RESTES à REALISER POUR 1995: 331236Frs (somme qui sera reprise au Budget supplémentaire 95).

Vote à l'unanimité de ce C.A. 1994.

FETE DE LA St PIERRE & FETE NATIONALE:

Animation organisée par l'A.L.A.T. le Vendredi soir 23/6 pour les Feux de la St Jean .

Pour le SAMEDI soir 24/6. Concert ou spectacle puis le Dimanche 25/6 Thé dansant l'après-midi. Contacter divers orchestres.

Pour le 14 Juillet: Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice comme chaque année. Se renseigner pour un bal en plein air.

O.P.A.H: Approbation des conclusions du rapport et versement d'une cotisation supplémentaire de 10Frs / habitant .

SIVOM DE HAM: Adhésion à une nouvelle section " Incinération et ramassage du verre". Coût supplémentaire 18Frs / habitant.

CIMETIERE: Le géomètre du Cabinet METRIS- FAROUT doit venir mètre et faire un nouveau plan suite agrandissement. Clôture en grillage à faire poser par les employés communaux ultérieurement.

SIGNALISATION ROUTIERE: Revoir avec les services de la D.DE. le problème du carrefour des routes de Vraignes et de Tertry.
Devis établi par la DDE pour pose de panneaux règlementant le stationnement des poids-lourds: coût très élevé...8910.26Frs avec pose et montage.
Se renseigner pour l'octroi éventuel de subvention dans le cadre du fonds des amendes routières.

CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL:

Suite entrevue à AMIENS avec le responsable du Centre de Gestion , le Conseil décide de souscrire un contrat avec la SOFCAP .

* REUNION DU 22 JUIN 95:

QUESTIONS DIVERSES: Mise en conformité obligatoire du chalet Terrain OMIGNON. Devis à demander chez Mr SEINE à HAM & MMERCIER à MATIGNY.

ECLAIRAGE PUBLIC: Signaler les lampes n'éclairant plus à la SICAE pour réparation.

BORNES à INCENDIE: Contrôle effectué régulièrement par les Sapeurs-Pompiers de PERONNE. Quelques petits travaux à prévoir pour la mise en conformité.

ELECTIONS MUNICIPALES 11 JUIN 1995

LISTE D'UNION POUR LES INTERETS COMMUNAUX

RIGAUX Marc.2è Adj.sortant.....	235 voix.....	ELU
BOUCHEZ.Jacques.3è Adj.sortant....	287 voix.....	ELU.
VALLETTE André.4è Adj.sortant.....	341 voix.....	ELU
BOROWICKI André.CM sortant.....	261 voix.....	ELU.
CARBONNAUX J.Francois.CM sort.....	262 voix.....	ELU.
CHASSAGNOUX Marcel.CM Sortant.	234 voix ...	ELU.
DUPARCQ Michel.CM sortant.....	282 voix.....	ELU.
FOURNIER Gérard.CM sortant.....	332 voix.....	ELU.
GOURLIN Monique. CM sortant.....	284 voix.....	ELUE.
LEVERT Philippe. CM sortant.....	284 voix.....	ELU.
PRESTEL Jacques .CM sortant.....	282 voix.....	ELU.
VERCLYTTTE Maryse.....	232 voix...	NON ELUE.
DUJARDIN Marie-Hélène.....	272 voix...	ELUE.
RODRIGUES de BARROS Bruno.....	62 voix...	NON ELU.
BOILLEAU Jérôme.....	248 voix...	ELU.
GRU Jean-Baptiste.....	246 voix...	ELU
BRESOUS Yannick.....	314 voix...	ELU.
DODRE Jean-Paul.....	51 voix...	NON ELU
CAILLEUX René.....	105 voix...	NON ELU
CARON régis.....	82 voix...	NON ELU
VANDEROSIEREN Patrice.....	199 voix...	NON ELU.
CAPON Michel.....	94 voix...	NON ELU
CHASSAGNOUX Paul.....	90 voix...	NON ELU
DODRE Patrick.....	52 voix...	NON ELU.

Nombre d'électeurs inscrits : 548.

Nombre de votants :437.

Bulletins nuls:21

Suffrages exprimés:.....416.

Majorité absolue:.....209.

REUNION d'INSTALLATION DU CONSEIL EN

DATE DU 16 JUIN 1995

Tous les nouveaux Conseillers étant présents, la séance est présidée par Jacques PRESTEL, Doyen de l'Assemblée.
Jérôme BOILLEAU est nommé Secrétaire de Séance.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS:

Le Conseil décide de nommer 4 Adjointes au Maire.
Le Conseil procède à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à cette élection.

ONT ETE ELUS: Monsieur André VALLETTE - MAIRE.
Madame Monique GOURLIN - 1er Adjoint.
Monsieur Jacques PRESTEL - 2ème Adjoint.
Monsieur Philippe LEVERT - 3ème Adjoint.
Monsieur Gérard FOURNIER - 4ème Adjoint.

REUNION DU 22 JUIN 1995: ELECTION DELEGUES

AUX SIVOM ET DIVERS SYNDICATS.

Présence de tous les Conseillers sauf J.BOUCHEZ, excusé.

SIVOM DE PERONNE: Marie-Hélène DUJARDIN (titulaire)
André BOROWICKI (titulaire)
Yannick BRESOUS (suppléant).

SIVOM DE HAM: André VALLETTE (titulaire)
Philippe LEVERT (titulaire)
Jean- Baptiste GRU (suppléant).

SISCO MONCHY-TERTRY & DEVISE: André VALLETTE.
Monique GOURLIN.

SYNDICAT d'A.E.P MONCHY -TERTRY: Gérard FOURNIER.
jacques PRESTEL.
J.F. CARBONNAUX.

S.I.E.R. ROISEL/HATTENCOURT:Jacques PRESTEL (titulaire)
J.F CARBONNAUX (titulaire)
Gérard FOURNIER (suppléant)
André BOROWICKI (suppléant)

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE: André VALLETTE.
Monique GOURLIN.
M.H DUJARDIN.
jacques BOUCHEZ.
André BOROWICKI.

Les 4 autres délégués hors Conseil seront nommés ultérieurement après propositions de divers organismes sociaux.

CONSTITUTION DES DIVERSES COMMISSIONS :

COMMISSION DE VOIRIE: Jacques PRESTEL- Michel DUPARCQ -
Marcel CHASSAGNOUX- Jean-François CARBONNAUX- Jean-Baptiste GRU-
Philippe LEVERT.

COMMISSION d'URBANISME: Gérard FOURNIER- Jacques BOUCHEZ-
Monique GOURLIN-Marcel CHASSAGNOUX- Marie-Hélène DUJARDIN- Jean-
Baptiste GRU.

COMMISSION DES TERRAINS-PEUPLERAIES & FLEURISSEMENT:
Jean- François CARBONNAUX- André BOROWICKI- Philippe LEVERT- Yannick
BRESOUS- Jérôme BOILLEAU- Marcel CHASSAGNOUX.

COMMISSION DU BUDGET(Finances): André VALLETTE-Monique GOURLIN-Philippe LEVERT-Jacques PRESTEL-Gérard FOURNIER-Marc RIGAUX-Michel DUPARCQ-Yannick BRESOUS-Jérôme BOILLEAU.

COMMISSION DES JEUNES: André VALLETTE (en qualité de Consultant)-Yannick BRESOUS- Jérôme BOILLEAU- Jacques BOUCHEZ- Marc RIGAUX-Marie- Hélène DUJARDIN-

COMITE DES FETES: Tous les Conseillers Municipaux en collaboration avec les Présidents de Sociétés Locales.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS: Elle doit comprendre : Le Maire , ou son Adjoint délégué; qui en assure la Présidence.
Six Commissaires titulaires & six Commissaires suppléants.
Ces derniers sont désignés par le Directeur des Services fiscaux d'AMIENS ,sur une liste de contribuables , en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Informations extraites de la circulaire Préfectorale du 14-6-95:

Les Commissions Municipales sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit.

Ces séances ne sont pas publiques contrairement aux réunions de Conseil Municipal.

Les personnes assistant en "auditeurs libres" aux réunions de Conseil Municipal doivent garder le silence et ne pas intervenir.

Sur la demande de trois Membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés , qu'il se réunit à huis clos.

Chaque réunion est transcrite dans un registre qui est signé par tous les Conseillers ayant assisté à la réunion.

ETAT - CIVIL DU PREMIER SEMESTRE 1995

NAISSANCES :

Kévin HENOQUE , né le 16 Février à PERONNE.

Célia DAILLEUX, née le 13 MARS à MANTES/ JOLIE.

Maurane LENGRONNE, née le 18 MARS à PERONNE.

Thibault MILET, né le 17 MAI à ST QUENTIN.

Mélinda de ANDRADE , née le 18 MAI à ST QUENTIN.

+++++

MARIAGES:

Bruno RODRIGUES de BARROS & Sabine PIST -

Mariage du 03 JUIN 95 MONCHY-LAGACHE.

Quête effectuée au profit de la Coopérative scolaire: 601.20Frs.

+++++

DECES & INHUMATIONS AU CIMETIERE:

Raymonde CAPRON épouse BOURBIER, décédée le 17 Février à PERONNE.

Marie THOMAS Veuve SAILLY , décédée à LILLE le 06 MARS .

Charlotte BOURBIER Veuve DUBREUIL, décédée le 15 MARS à PERONNE.

Gisèle DECOMBE épouse DECOMBLE, décédée à AMIENS le 29 JUIN.

L' HARMONIE SAINTE - CECILE:

L'Harmonie Ste Cécile vieillit!!

Les anciens sont toujours là...mais les jeunes, études et travail obligent, quittent peu à peu le groupe.

Avis donc aux volontaires, jeunes et moins jeunes , pour venir étoffer cette sympathique Harmonie.

L'entente avec celle de MOISLAINS nous devient donc indispensable , et ce, dans un esprit d'intercommunalité rurale.

Au mois de MAI s'est tenue une agréable réunion à MOISLAINS, au cours de laquelle les bons moments des deux harmonies ont été retracés.

Cela s'est terminé autour d'un bon repas .

Cette année, nous fêterons la Sainte Cécile à MONCHY- LAGACHE le DIMANCHE 26 NOVEMBRE.

Une pensée pour notre AMi Daniel, qui il y a un an presque jour pour jour, choisissait de nous quitter.

Bon été à toutes et à tous.
Pour l' Harmonie: J.BOUCHEZ.

CLUB DE GYMNASTIQUE FEMININE:

Notre Club reprendra ses activités le LUNDI 11 SEPTEMBRE à 20h00 au Foyer Rural.

J'espère que nous serons aussi nombreuses que la Saison précédente!
Je précise, pour les "nouvelles venues" qu'une séance est offerte par le Club à titre d'essai.

Cette année un **Repas dansant** est prévu le SAMEDI 23 SEPTEMBRE.
Ne manquez pas la première séance si vous souhaitez vous y inscrire ou contactez moi début Septembre au **22-85-72-42-**

Bonnes vacances à Toutes!
Marie-Anne BRESOUS.

OLYMPIQUE DE MONCHY-LAGACHE

Voilà! Notre première saison dans le cadre du nouveau Club de l'Olympique MONCHY-LAGACHE vient de s'achever.

Une Saison qui ne s'est pas déroulée sans mal ,il faut le dire.

Revenons sur l'affaire Bernard CHOQUE:

Le Club, par mon intermédiaire , l'a traduit devant le Tribunal de PERONNE pour détournements de fonds et abus de confiance.
La justice m'a donné raison le condamnant à un mois de prison avec sursis et 4500Frs de dommages et intérêts.
Espérons maintenant que cette peine puisse être appliquée, car nous aurons bien besoin de cet argent pour financer les projets que nous avons envisagés.

Je tiens à remercier toutes les dirigeantes, tous les dirigeants, qui, non découragés par ce mauvais coup, m'ont aidé à rétablir une situation mal engagée.

SUR LE PLAN FOOTBALL: Déception, car l'Equipe "FANION" ne montera pas ; terminant 2ème de son Championnat.

Un manque de constance et de solidarité, pas assez d'assiduité aux entraînements, des écarts parfois dans la discipline sportive ont entraîné de bons et de moins bons résultats.

Les - de 13 ans se sont , dans l'ensemble, bien comportés

Les **POUSSINS** ont malheureusement fini leur Saison avec un effectif réduit.

Pensons maintenant à l'avenir, à la Saison 95 / 96.

L'Assemblée du IO Juin a reconduit l'intégralité du BUREAU, n'apportant qu'une modification : Régis CARON prenant le poste de secrétaire.

Nous saluons avec plaisir le retour " d'anciens" Joueurs au sein de l'Equipe " SENIOR".

Les Equipes de MONCHY engagées pour 95 /96 seront:

-l'Equipe 1.A en 5è division.

-l'Equipe " Jeunes de - de 15 ans".

-l'Equipe " Jeunes Pupilles à 7".

.....Suite OLYMPIQUE MONCHY-LAGACHE.

Un courrier a été remis aux parents qui souhaitent voir leurs enfants nous rejoindre .

Profitez bien des vacances de Juillet car la Saison repartira le 01 Août .

Pensez à vos licences, photos, fiches individuelles d'Etat Civil pour certains.

Patrice VANDEROSIEREN, Régis CARON et moi-même , sommes à votre disposition .

QUELQUES DATES A RETENIR POUR LE DEBUT DE SAISON:

MARDI 01 AOUT : Reprise de l'entraînement.

SAMEDI 12 AOUT: Concours de Pétanque Terrain de l'Omignon à MONCHY.

DIMANCHE 20 AOUT : Tournoi à CLERY / SOMME.

SAMEDI 26 & DIMANCHE 27 AOUT: Tournoi de l'Olympique.

D'ici là, BONNES VACANCES à TOUS.

Christian DUBREUCQ.

TENNIS - CLUB DE MONCHY-LAGACHE:

Le Tennis-Club souhaite la Bienvenue aux nouvelles et nouveaux adhérent(e)s qui ont rejoint notre Club.

* Au Tournoi des nouveaux Clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis, qui s'est déroulé à STRASBOURG: Arnaud **DUPONT** - représentant la ligue de Picardie- s'est incliné en finale face à celui de la Ligue d'Alsace. Cela l'a donc privé d'une autre finale qui s'est déroulée pendant les Internationaux de France à ROLAND - GARROS.

Actuellement nous n'avons que trois joueurs classés dans notre Club: Messieurs Jacques PINCHON & Jean - Baptiste GRU.; classés 30/5. Monsieur Arnaud DUPONT; classé 30.

* Ce Printemps, notre Club a engagé une Equipe en Championnat de la Somme (3è division) : les résultats sont un peu décevants. 1 seule journée gagnée contre 4 perdues. Nous restons ,malgré tout, très confiants pour le Championnat d'hiver car nous allons récupérer notre Tête de Série Arnaud DUPONT, qui a été blessé lors du précédent Championnat.

* Un Stage d'initiation et de perfectionnement s'est déroulé pendant les Vacances de Pâques pour les enfants de 6 à 18 ans. Séance d'1h30 / jour. 18 enfants y ont participé.

* L' Ecole de Tennis a repris depuis Mai / Juin. Il n'y en a pas en Juillet. La reprise se fera le **Mercredi 23 Août** par séance d'1h30 / semaine , soit le Mercredi après-midi avec Arnaud DUPONT ; soit le Samedi matin avec Florence DUPARCQ. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'une de ces deux personnes.

* Le Tournoi interne officiel a été remporté par **Hervé LALLEVE** au dépend de Jean-Baptiste GRU. Hervé LALLEVE ,nouvellement inscrit au Club, est une recrue de choix(ancien 15/15).

* Résultats du Tournoi organisé en Juillet par le CLUB:
Vainqueur simple: Arnaud DUPONT face à Hervé LALLEVE.

Vainqueurs du double: Arnaud DUPONT & Jean-François ROUGE face à Florence DUPARCQ et Jacques PINCHON.

Il n'y avait que 13 inscrits pour ce tournoi, ce qui est peu!.

PETIT RAPPEL TARIFAIRE:

Inscription annuelle : **260Frs** pour la première personne.
220Frs pour la deuxième personne.
180Frs pour la troisième personne.
90Frs pour les moins de 18 ans.
20Frs pour un ticket horaire valable 1h à acheter à la
Boucherie FOURNIER ou chez les responsables du Club.

Ces tarifs sont identiques pour les habitants de MONCHY ou les gens de l'extérieur. Ils comprennent l'assurance et la licence.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT:

Daniel DUPONTTEL: 22-85-65-00.

Hervé DUJARDIN.....TEL: 22-85-65-07.

Jean-Baptiste GRU.....TEL: 22-85-60-37.

Le Tennis - Club tient à remercier toutes les personnes qui ont assisté à la soirée théâtrale du mois de Mars au Foyer Rural et qui fut un succès.

Nous envisageons une soirée identique l'an prochain.

Nous souhaitons une **bonne saison tennistique** à tous....

à vos raquettes!!

Le Bureau.

ASSOCIATION LOISIRS- ANIMATIONS - TOURISME:

Nous voici au coeur de l'été , l'année est déjà bien avancée et nous avons réalisé une partie de nos projets:

- Thé dansant du 12 Février 95.
- Feux de la St Jean.
- Roule course du 14 Juillet.

Ces manifestations ont remporté un certain succès.

Le **DIMANCHE 03 SEPTEMBRE** , nous organisons un **TOURNOI de PING-PONG**, ouvert à tous les habitants de **MONCHY - LAGACHE**.

Le **SAMEDI 11 NOVEMBRE** ,au cours du repas des Aînés , nous donnerons les résultats du Concours Photos : " **MONCHY aux quatre Saisons**"
Vous trouverez le règlement de ce concours ci-dessous.

Le **SAMEDI 09 DECEMBRE** : Voyage à **MONCHAU** pour visiter les Marchés de **NOEL**. Vous avez tous eu une invitation dans votre boîte aux lettres
Pensez à nous renvoyer le Bulletin d'inscription.

Afin de satisfaire aux envies de tous, nous vous demandons de nous communiquer vos suggestions et vos idées.
Notre Association est ouverte à tous , jeunes et moins jeunes.
Nous sommes prêts à vous écouter pour réussir l'animation dans Notre Village.

Bonnes Vacances à Toutes et Tous.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

- ARTICLE 1: Concours ouvert à tous les habitants de **MONCHY- LAGACHE**.
- ARTICLE 2: Seules les photos de l'année seront classées.
- ARTICLE 3: Format 13 x 19 obligatoire.
- ARTICLE 4: Classement sur un nombre de points donnés pour une photo à chaque Saison (Printemps- Eté- Automne- Hiver).
- ARTICLE 5: Une seule photo par saison.
- ARTICLE 6 : Récompense aux trois premiers.
- ARTICLE 7: Classement et exposition le 11 Novembre vers 16h00 au Foyer Rural, lors du Repas des Aînés.
- ARTICLE 8: Les photos devront être déposées en Mairie au plus tard le Mercredi 08 Novembre à 12h00 (pensez à noter vos Nom & Prénom).

RELAIS DE LA GENEROSITE 1995:

Grâce à ce relais ,chaque minute courue a rapporté 10Frs à Médecins sans
sans frontières.

30000Frs ont ainsi été récoltés au cours des 500 Kms qui séparaient
MONCHY-LAGACHE de KAYSERSBERG.

Sur la centaine de communes contactées , près de la moitié a répondu
favorablement à notre appel.

Proportionnellement les plus généreuses ont été les petites communes rurales.

L'accueil à KAYSERSBERG a été très sympathique.
Les Elus de la Commune , les Responsables du Centre Culturel Albert
SCHWEITZER ET LA Déléguée de M.S.F. ont été très touchés par
l'idée généreuse d'un petit Village de la Somme.

Grâce à la Presse locale , la Commune de MONCHY - LAGACHE
n'est plus inconnue en ALSace!

Cette manifestation a été réalisable grâce à l'appui de la Commune,
de l'A.L.A.T. et aux efforts de nos Sportifs cyclistes(Annie-Noëlle, Christine,
Daniel) et coureurs(Florence, Gérard, Jacques, Jacques, Bernard et Pascal).

Il faut noter que ce don à M.S.F n'est pas destiné uniquement à la Misère
Médicale Internationale, mais vise aussi à soutenir l'action de M.S.F. Mission
France qui s'occupe particulièrement de la Misère Médicale existant dans notre Pays.

Jacques BOUCHEZ.

ASSOCIATION PRIMEVERE

Vous connaissez certainement le groupe de choristes qui assure, avec fidélité chaque dimanche, la liturgie chantée de la messe dominicale à Monchy-Lagache.

Ce ensemble vocal a décidé de se regrouper en association de type 1^{er} juillet 1901, afin de mieux se faire connaître au sein de la commune et d'étendre son activité dans certaines manifestations musicales.

Nous sommes avant tout au service de la liturgie des offices religieux: la messe dominicale, les mariages, les obsèques dans le secteur paroissial de Monchy-Lagache, car nous pensons, en tant que chrétiens pratiquants, qu'il est important de prendre part à la vie locale de l'Eglise d'une manière ou d'une autre.

A tous ceux qui partagent notre point de vue, nous serions heureux de les accueillir au sein de notre groupe afin d'enrichir la composante vocale de nos offices. Les répétitions ont lieu généralement le mercredi de 18h00 à 19h30, toutes les semaines ou toutes les deux semaines selon la période de l'année.

Cependant, comme cela a déjà été fait, nous ne nous interdisons pas d'intervenir à certaines occasions privilégiées comme: la fête de la Sainte-Cécile, le 11 Novembre (le repas des aînés), la visite des amis de Dunzweiler, un concert choral à Monchy-Lagache.

Notre association se compose ainsi :

Président : D.BOLLOT

Secrétaire : A.GAUX

Trésorière : G.THIOURT

Chef de chœur : F.DUPARCO

Commissaires aux comptes : L.DORVILLE et P.CAUSSIN

Autres membres :

B.BOLLOT, G.CAUSSIN, R.DORVILLE, H.FRANCOIS, M.GUINET, P.LEVERT, T.MASCLET, E.PLANQUE, F.POUPART, J.PRESTEL, M.RIGAUX, MC.RIGAUX.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, nous vous invitons à vous adresser à Mr D.BOLLOT, Mme G.THIOURT, ou à Mle A.GAUX.

BONNES VACANCES A TOUS

D.BOLLOT

Comité de Jumelage de Monchy-Lagache.

Depuis la parution du dernier numéro de " Notre Village " - Janvier 1995 - ,vous le savez comme moi , il s'est passé deux grands événements dans notre commune .

A tout seigneur , tout honneur, citons en premier: les élections municipales - le 11 Juin 1995 - qui d'un seul coup d'un seul, sans ballottage, ont amené 15 Monchysoises et Monchysois au Conseil Municipal de Monchy-Lagache et ce , pour six ans.

Une semaine plus tard, nous apprenions la composition de la Municipalité .

En tant que Président d'une Association Locale , par devoir , mais aussi en tant que citoyen de la Communauté Monchysoise , par sympathie , qu'il me soit permis d'adresser à l'ensemble des Membres de la Municipalité et du Conseil Municipal toutes les félicitations des Membres du Comité de Jumelage et les assurer de nos sentiments déférents mais aussi très dévoués.

Le Conseil d'Administration du Comité de Jumelage comporte 12 Membres , 9 sont élus par les adhérents et 3 sont Membres de droit :

- 1- Le Maire ,Vice-Président,
- 2- Deux Conseillers Municipaux , désignés par le Conseil Municipal.

Bienvenue à Monsieur André VALLETTE , notre nouveau Vice-Président.

Nous attendons la désignation des deux Conseillers Municipaux . Jusqu'à Présent c'étaient MM. VALLETTE et PRESTEL , nous aurions grand plaisir a conserver l'ami Jacques Prestel avec nous et sommes prêts à accueillir le second représentant. La décision ne nous appartient pas , elle dépend uniquement du Conseil Municipal.

"Embrassons-nous Folleville ! " ,bien sûr, mais pour autant n'oublions pas nos Anciens.M. GRU Michel , sans qui le Jumelage n'existerait peut-être pas , et à sa suite , Madame BONDUELLE qui , avec courage , dignité et combien de gentillesse a représenté la Municipalité lors de notre dernière visite à DUNZWEILER , les 29 et 30 Avril et 1erMai derniers.

Grand merci , Madame BONDUELLE , votre sourire, vos petits mots pleins d'amitié, mais aussi vos allocutions remplies de cordialité et d'espoir pour le Jumelage nous ont touchés il faudrait vraiment être insensible après ce que vous nous avez dit pour ignorer encore l'aspiration de tout être à la Paix.

Le deuxième évènement c'est bien sûr notre déplacement à DUNZWEILER les 29,30 Avril et 1er Mai derniers.

La délégation forte de 58 Jumeleurs et Jumeleuses, conduite par Madame BONDUELLE, Maire, a donc été reçue par nos amis de DUNZWEILER; arrivée Samedi matin 29 Avril, vers 11h30, sur la place, Hymnes nationaux, paroles de bienvenue de M. Théo WAGNER, et vin d'honneur, l'ambiance quoi!

Repas dans les familles d'accueil, après-midi libre et à 20 h. soirée amicale avec buffet et orchestre, ceci à la Maison Paul Gerhard. Re-ambiance!!

Le Dimanche 30 Avril, matinée libre, repas dans les familles et l'après-midi, promenade en autocar, visite du Musée romain de HOMBURG-SCHWARZENACKER, vestiges importants d'un village romain et musée intéressant. Puis réception par M. Axel MULLER, Maire du District de WALDMOHR dans sa nouvelle salle des Mariages de WALDMOHR entièrement rénovée. Cette salle....un seul mot, splendide! C'est incroyable ce que le savoir-faire de l'architecte associé à l'art du décorateur peuvent arriver à produire. Bravo WALDMOHR et merci M. Axel MULLER de nous avoir fait voir cette salle, c'est une merveille.

Le Lundi 1er Mai, nous nous sommes tous retrouvés à 11h. sur la place pour la traditionnelle fête du 1er Mai et les accents de la chorale de DUNZWEILER nous ont tous charmés. On pouvait déjeuner sous la tente - et boire de la bière, bien sûr! - ou dans les familles.

Vers 15h. nouveau rendez-vous chez Paul Gerhard avec le café et les gâteaux de l'adieu (non! de l'au-revoir....mes frères!).

17h15, avec toujours une émotion débordante, la tristesse (passagère) à fleur de peau.. l'autocar a repris la route de Monchy-Lagache. Merci à Christian, notre chauffeur, c'est vraiment un garçon charmant doublé d'un virtuose du volant... c'est lui qu'on veut!

Merci Cher Théo, Merci à toute ton équipe en général et à MOLTER en particulier, Merci à tous les Jumeleurs de DUNZWEILER. Vous nous avez reçus avec tant de cordialité de gentillesse que nous ne sommes pas prêts de l'oublier.

Le Président: CAUSSIN Pierre.

A.D.M.R. MONCHY & ENVIRONS:

Cette année l'A.D.M.R. fête son Cinquantenaire: 50 ans déjà que fut créé dans le Monde rural le Service des Travailleuses Familiales auprès des mères de famille surchargées.

Puis suivirent: - le Service " Aide Ménagère " auprès des personnes âgées - les auxiliaires de vie pour les handicapés,- les Services de soins à domicile , -Domicile- Services , qui apporte une aide momentanée à toutes les personnes dans le besoin; - le Service Mandataire qui assure le côté administratif des employeurs directs; - la Télé-alarme et tout récemment - la restauration à domicile sur laquelle nous nous penchons sérieusement.

L' Association a pris contact avec " APETITO" qui nous a fait déguster ses produits..excellents! et qui n'attend que notre feu vert pour démarrer .

Ce Service sera présenté à toute personne intéressée.

Pour fêter ce Cinquantenaire , un concours était lancé dans toute la France pour les classes de CM1; avec l'aval de l'Académie.

Concours ayant pour thème: "Le Pays où l'on s'aide ".

Notre Association qui regroupe 14 Communes et comporte 6 classes de CM1 a décroché **le Prix de participation** avec 5 classes participantes.

Merci de tout coeur aux Instituteurs qui ont accepté le défi.

La Fédération de la Somme est arrivée 5ème ex aequo avec celle des Côtes d'Armor.

35 fédérations concouraient . Celle des Pyrénées-Atlantiques a remporté le Premier prix.

Notre joie fut de découvrir l'ardeur des enfants à réfléchir sur ce thème de " l'Aide"; chacun se sentait concerné!

Nul doute que notre Village s'en ressentira!.

G.BONDUELLE.

A.C.P.G. C.A.T.M.:

Depuis le dernier compte rendu de notre Association ,nous avons élu le Bureau qui se compose des personnes suivantes:

Président: André VALLETTE.
Vice- Président: Marcel CHASSAGNOUX.
Trésorier: Gérard FOURNIER.
Secrétaire: André BOROWICKI.
Représentant des A.C.P.G: Edmond JOUY.
Représentant des C.A.T.M.: Paul L' OBRY.

Les Porte-drapeaux sont Marcel CHASSAGNOUX et Paul L'OBRY.

L' Association a été conviée à la Cérémonie du Souvenir le 19 Mars lors de l' Assemblée Générale de la Fédération Nationale des retraités de la Gendarmerie ; MONCHY était représenté par 5 d'entre nous.

Le 02 AVRIL a eu lieu l'A.G. du Canton des A.C.P.G. et CA.T.M..
Au cours de cette réunion nous avons eu le plaisir de voir Monsieur Jacques CARBONNAUX recevoir la Médaille du 50è Anniversaire de la Libération des camps.

Nous remercions encore Mr Jacques CARBONNAUX pour sa longue activité comme Président de l'Association des A.C.P.G. C.A.T.M. de MONCHY-LAGACHE.

Nous espérons que notre Association regroupera tous ceux qui ne sont pas encore inscrits et qui désirent faire profiter le groupe de leur soutien.

Nous avons été fortement choqués par l'agression dont a été victime notre camarade Marcel CHASSAGNOUX. Nous espérons qu'il pourra être vite parmi nous.

J'espère que tous petits et grands auront perçu toute l'horreur de ce geste et je souhaite que tout soit fait pour que cela ne se reproduise plus jamais.

C'est en cultivant la Paix à tout âge partout et toujours que l'on peut éviter la Guerre.

Le Président: A.VALLETTE.

LE CLUB DES AINES RURAUX:

C' est quoi?

L'Union Départementale des Clubs des Aînés Ruraux(U.D.C.R) dans la Somme est l'Association Départementale de Clubs de Retraités la plus importante.

Elle fédère 151 Clubs et rassemble 8000 adhérents.

En 1977, elle a été créée par les Clubs pour les Clubs. Elle est toujours gérée par les Clubs à travers les Administrateurs départementaux qu'ils élisent.

Elle représente les Clubs auprès des décideurs politiques du Département et de la Région.

Elle défend auprès d'Eux le point de vue des retraités ruraux.

Elle représente l'appartenance à un mouvement national important:
le Mouvement des Aînés ruraux.

Elle forme en France un réseau de plus de 10000 Clubs et 800000 retraités ruraux.

Notre Président Départemental , Mr Paul **PRUVOT** est décédé au début de l'année. Le Conseil d'Administration a élu Madame Nicole **JOSSE** en remplacement.

Notre Club a également perdu Madame Charlotte **DUBREUIL**, Membre fidèle, Fondatrice en 1978 et Monsieur **SAMAIN** (beau-frère de Robert **FOURNIER**). Par suite d'une pénible maladie, Mr et Mme Emile **GOURLIN**, ont renoncé à leur présence au Club, en leur souhaitant malgré tout un réconfort problématique.

Aussi faisons-nous appel à tous les nouveaux Retraités pour venir étoffer notre Club.

Toutes et Tous seront accueillis de grand coeur et c'est fraternellement qu'ils sont attendus.

Avec les meilleures amitiés de tous.

Jacques **CARBONNAUX**.

INFORMATIONS & PERMANENCES DIVERSES

HORAIRES OUVERTURE AU PUBLIC SECRETARIAT MAIRIE:

LUNDI: 9h00 à 12h00-

MARDI: 13h30 à 18h30 (vente des tickets de cantine l'après-midi).

MERCREDI : 9h00 à 12h00 (vente des tickets de cantine).

JEUDI : 9h00 à 12h00.

VENDREDI : 9h00 à 12h00 & 13h30 à 17h00.

PERMANENCES SOCIALES:

SECURITE SOCIALE (C.P.A.M de IAM) : le Vendredi de 14h00 à 15h30.

CONSULTATIONS P.M.I: les 2^e & 4^e MARDIS du mois au Foyer à partir de 14h00.

Pour le mois d'AOUT , une seule date le MARDI 29 AOUT.

ASSISTANTE SOCIALE DU CANTON: Tél...23.81.19.88 au Centre Social de IAM 30 Résidence Badinguet(près magasin STOC).
Permanence au Foyer Rural de MONCHY chaque LUNDI de 14h00 à 17h00.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: Prêt gratuit de livres en Mairie chaque Mercredi matin de 11h00 à 12h00. Permanence assurée par Micheline NOLLAND.

CANTINE SCOLAIRE RENTREE 95 / 96:

Reprise dès le MARDI 05 SEPTEMBRE, jour de la rentrée.Prix repas: 20.36fs
Vente des tickets dès le 31 AOUT aux heures de permanence Mairie.



DISPOSITIF D'INCITATION
DES FEMMES A LA FORMATION (FIF)
DEPARTEMENT DE LA SOMME (Action 1995)

DEFINITION ET OBJECTIF

Permettre aux personnes de s'insérer professionnellement par le biais d'une formation en leur assurant des réponses concrètes aux problèmes financiers, liés aux frais de garde d'enfants, aux frais de garde à domicile des personnes dépendantes (âgées, handicapées).

PUBLIC VISE

- Personnes isolées à faibles ressources, sans emploi et à la recherche d'un emploi, ayant au moins un enfant à charge ou ayant la charge d'une ou plusieurs personnes dépendantes (âgées ou handicapées),
- Femmes bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé,
- Femmes en situation de chômage de longue durée,
- Femmes dont le conjoint est en situation de chômage de longue durée,
- Femmes prioritaires au regard de circonstances spécifiques (violences conjugales, rupture de lien familial ...).
- Sont exclus les publics bénéficiaires du RMI ou de moins de 26 ans.

L'aide est réservée aux femmes bénéficiant de formations mises en place par l'Etat (SIFE-CES) ou dans le cadre du contrat de plan Etat/Région, dont la durée est comprise entre 300 et 1200 Heures.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Cette aide individuelle et nominative a un caractère de secours. Elle ne constitue pas un droit. Elle est versée mensuellement par le CNASEA après envoi par l'organisme de formation de l'attestation de présence.

MONTANT DE L'AIDE

Indemnisation des frais de garde ou des frais d'aide à domicile :

- Enfant - moins de 6 ans non scolarisé : 800 F/mois
- moins de 12 ans scolarisé (maternelle ou primaire) : 400 F/mois

Personne dépendante : 800 F/mois

PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN SERVICE SOCIAL LES DOSSIERS FIF SONT A RETIRER PUIS A RETOURNER COMPLETES A :

Direction Départementale du Travail et de l'Emploi
14 rue Millevoye - 80042 AMIENS CEDEX 1
Tél 22.53.52.25 ou 22.53.52.33
OU
Délégation Régionale aux Droits des Femmes
Préfecture de Région
51 rue de la République - 80020 AMIENS CEDEX 1
Tél 22.97.81.86

COMPRENDRE POUR DONNER : LE DON DE SANG

En France, chaque année, trois millions de dons de sang sont indispensables pour assurer la survie des malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin.

QU'EST CE QUE LE SANG ?

Le sang représente 1/13ème du poids du corps humain. Il est composé à 55 % d'un élément nommé plasma dans lequel flottent des cellules :

- Les *globules rouges* transportent l'oxygène des poumons aux tissus et captent le gaz carbonique.
- Les *globules blancs* défendent l'organisme contre les agressions des microbes, bactéries et virus.
- Les *plaquettes* empêchent le saignement en colmatant les lésions des vaisseaux.
- Le *plasma* contient des protéines diverses. Leur déficit entraîne une diminution des défenses immunitaires de l'organisme (*immunoglobulines*), une incapacité à retenir l'eau dans les vaisseaux (*albumine*) ou des anomalies de la coagulation (*fractions coagulantes*).

QU'EST CE QUE LA TRANSFUSION SANGUINE ?

Elle consiste à apporter sélectivement au malade le constituant du sang qui lui manque.

POURQUOI DONNER SON SANG ?

Le don du sang constitue la seule chance de soins des patients qui souffrent d'un déficit en composants sanguins consécutif à une maladie ou un accident, et dont l'issue peut être fatale.

Un déficit en globules rouges conduit à l'arrêt cardio-respiratoire.

Un déficit en globules blancs conduit à des infections graves.

Un déficit en plaquettes conduit à des hémorragies difficilement jugulables.

Les protéines plasmatiques sont, elles aussi indispensables à la vie.

Le don du sang, geste généreux et désintéressé, est, à ce jour, la seule chance de ces patients.

OU PEUT-ON DONNER ?

Le sang ou ses composants sont collectés dans les établissements de transfusion sanguine ou lors de collectes mobiles (entreprises, communes, administrations, établissements scolaires...) auprès de donateurs volontaires et bénévoles.

QUI PEUT DONNER ?

Toute personne en bonne santé, de 18 à 66 ans moins 1 jour pour le don de sang total.

DONNER EST UN ACTE RESPONSABLE

Il faut rigoureusement s'abstenir de donner dans toute situation susceptible de transmettre une maladie au receveur (comportement à risque vis-à-vis du virus du Sida ou des hépatites). Par ailleurs, un test de dépistage ne peut pas détecter une contamination récente. C'est pourquoi le don du sang ne doit jamais être réalisé pour bénéficier de tests.

FAUT-IL ETRE A JEUN POUR DONNER ?

Non. Il est au contraire recommandé d'absorber un repas léger, en évitant la consommation de matières grasses.

QUELLES SONT LES AUTRES FORMES DE DONNS ?

Il s'agit de dons faisant appel à des techniques spécialisées, à l'aide d'appareils automatisés.

La plasmaphérèse : Elle consiste à prélever uniquement le plasma du donneur, et à lui restituer ses globules et plaquettes. Cette opération dure environ 40 minutes et permet d'obtenir une quantité de plasma plus importante qu'à partir d'un don de sang total.

Le nombre de prélèvements par plasmaphérèses est limité à 20 par an avec un intervalle d'au moins deux semaines entre chaque don. Limite d'âge : 18 à 61 ans moins 1 jour.

Les aphérèses plaquettaires : elles consistent à prélever et à sélectionner les plaquettes, permettant d'en fournir aux malades des quantités importantes correspondant à leur groupe sanguin et tissulaire, issues d'un seul donneur (durée entre 1h15 et 2h30). Limite d'âge : 18 à 61 ans moins 1 jour.

RISQUE-T-ON D'ETRE CONTAMINE EN DONNANT SON SANG, SON PLASMA OU SES PLAQUETTES ?

En aucun cas : le matériel est stérile et à usage unique. Il est détruit après chaque utilisation. Cela élimine tout risque de contamination au cours du prélèvement de sang.



C.D.T.S. DE LA SOMME - 6, rue Emile Lesot - B.P. 1569 - 80015 AMIENS Cedex 2

Téléphone 22 44 15 15 - Ligne directe Cabine : 22 44 20 44

Directeur : Docteur Michel GIRARD

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h00 - 17h00 - Le samedi matin : 8h00 - 12h00



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

- Les besoins du département de la Somme pour une année :

- Globules rouges : 25 000 prélèvements
- Plaquettes : 18 000 prélèvements
- Plasmaphèreses : 6 000 prélèvements

- Les contrôles biologiques de votre sang :

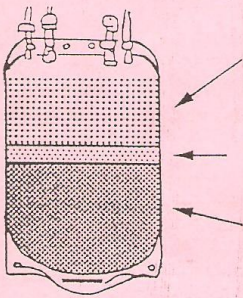
Les examens biologiques pratiqués obligatoirement sur chaque don (sang, plasma et plaquettes) comprennent :

- | | |
|---|--|
| - Groupe sanguin (A, B, O, Rhésus) | - Recherche des anticorps anti-HCV (hépatite C) |
| - Phénotype (sous-groupes sanguins) | - Recherche des anticorps anti-HBc (hépatite B) |
| - Recherche d'anticorps irréguliers (dirigés contre les groupes sanguins) | - Recherche de l'antigène HBs (hépatite B) |
| - Recherche des anticorps VIH 1/2 (SIDA) | - Recherche des anticorps anti-CMV (virus banal) |
| - Recherche de l'antigène p 24 (SIDA) | - Sérologie de la syphilis |
| - Recherche des anticorps anti-HTLV 1/2 (virus) | - Dosage des ALAT (enzymes du foie) |
| | - Numération formule Sanguine (anémie, infect.) |

Analyses complémentaires et examen effectués une fois par an pour tous les donneurs de plasma et de plaquettes :

- Protides + Electrophorèse des protéines (éléments essentiels du plasma)
- T.P. T.C.K. (coagulation)
- Electrocardiogramme 1 fois par an pour les donneurs de plaquettes uniquement.

- Ce que l'on prépare avec une poche de sang :



PLASMA (conservation congelé 1 an) Indications : <ul style="list-style-type: none">- hémophilie- maladies infectieuses- réanimation
PLAQUETTES (conservation à 22° C 5 jours) Indications : <ul style="list-style-type: none">- maladies du sang
GLOBULES ROUGES (conservation à + 4°C 42 jours) Indications : <ul style="list-style-type: none">- chirurgie- anémie- hémorragie

- Les délais entre les différents dons :

- Entre deux dons de cellules (sang total et plaquettes)..... : 8 semaines
- Entre 1 don de cellules et 1 don de plasma : 2 semaines
- Entre 2 dons de plasma..... : 2 semaines

- Fréquence des dons :

- Pour les hommes..... : 5 dons de cellules par an,
- Pour les femmes : 5 dons de cellules par an (maximum 3 dons de sang total)
- Pour les deux sexes : 20 dons de plasma par an
- Au total, le nombre de dons cumulés (dons de cellules - sang total et plaquettes - et don de plasma) est limité à 20 par an.

Nous vous rappelons que le matériel utilisé pour chaque prélèvement est stérile et à usage unique.

CHAQUE JOUR, LES DONNEURS BÉNÉVOLES SAUVENT DES VIES ! SOYEZ DE CEUX-LÀ.